

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal

Du 8 Décembre 2022

Étaient présents : Mmes ABDELLAOUI, HEURTEL, LEBAS
MM. ADREIT, BELLONCLE, BOSSELUT, BOUDIER,
DELAMOTTE, DUHAMEL, HAUZAY, LETHUILLIER

Secrétaire de séance : M. BELLONCLE

Absents excusés : MM. BIANEIS, CHAPELLE, LENOBLE, LEROUX
Pouvoirs : M. ADREIT disposait du pouvoir de M. LENOBLE
M. DELAMOTTE disposait du pouvoir de M. CHAPELLE

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 Septembre 2022

GESTION DU PERSONNEL

- › Information recrutements et titularisation
- › Régime indemnitaire RIFSEEP
- › Renouvellement adhésion convention cadre du CDG76 + adhésion mission santé prévention 2023 - 2026
- › Protection Sociale Complémentaire (Contrats Groupe Santé et Prévoyance)

COMPTABILITE

- Abonnement internet via la fibre
- Délibération pour demander l'indexation de la DGF sur l'inflation

URBANISME

- Lotissement ALTEAME sur propriété des Consorts QUERTIER :
 - Point d'information
 - Protocole d'accord pour le déplacement de l'arrêt des cars
 - Accord pour déplacement de l'arrêt des cars
 - Accord pour surverse bassin du lotissement
 - Point d'information sur l'indice n° 204
- Projet de sécurisation de l'entrée du village

INTERCOMMUNALITE ET SYNDICATS

- Plan Vélo de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole
- Collecte des bio-déchets
- Mise en place d'un contrôle d'accès au centre de recyclage
- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

TRAVAUX

- Tontes différenciées
- Délibération sur les horaires d'éclairage public
- Lancement des consultations de maîtrise d'œuvre pour :
 - › Projet de restauration et de sécurisation de l'église
 - › Projet de rénovation immobilière et énergétique du groupe scolaire

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Festivités estivales en lien avec la CU LHSM



Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2022 :

M. ADREIT présente le procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2022 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Informations recrutements et titularisation

M. ADREIT informe le Conseil Municipal que Mme Caroline LEROY a été titularisée à effet au 1^{er} septembre 2022 après avoir effectué sa formation d'intégration.

Il fait part du recrutement de M. Tristan HERAUT depuis le 29 août 2022 en remplacement de Mme MIQUEL sur les postes de responsable de la salle polyvalente et d'agent de cantine ainsi que du recrutement de Mme Joanna GRENET depuis le 1^{er} octobre 2022 en remplacement de Mme SIMEON sur le poste de secrétaire adjointe ;

RIFSEEP (Régime indemnitaire du personnel)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le régime indemnitaire du personnel, le RIFSEEP, a été reconduit à l'identique cette année par rapport à l'an passé mais qu'il va faire l'objet d'une révision au cours du premier trimestre 2023.

Renouvellement adhésion convention cadre du CDG76 et adhésion mission santé prévention 2023-2026

**Délibération
N° 2022 - 054**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CDG76) assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

M. le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

M. le Maire propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **Décide** d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.
- **Autorise** l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (Convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

Protection Sociale Complémentaire

M. le Maire explique que chaque employeur public doit désormais participer financièrement aux dépenses engagées par ses agents au titre des mutuelles santé et/ou prévoyance (garantie maintien de salaire) tel que le prévoit l'ordonnance du 17 février 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

- **Contrats de prévoyance** : la participation financière mensuelle sera libre en 2023 et 2024 et deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence fixé à 35€ soit une participation minimale de 7€ par mois et par agent.
- **Contrats de Complémentaire Santé** : la participation financière mensuelle sera libre en 2023, 2024 et 2025 et deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 avec un minimum de participation de 50% d'un montant de référence fixé à 30€ soit une participation minimale de 15€ par mois et par agent.

Le Centre de Gestion assure depuis le 2014 la gestion d'un contrat-groupe pour le risque prévoyance « garantie maintien de salaire » et il s'est associé aux CDG du Calvados et de l'Orne pour proposer, à compter du 1^{er} janvier 2023, de nouveaux contrats-groupes mutualisés pour les risques « santé » et « prévoyance » afin d'offrir aux employeurs publics et à leurs agents les meilleures garanties au meilleur prix.

A l'issue de la procédure de consultation engagée en mai 2022 et à laquelle la Commune de Gommerville s'est associée, le Conseil d'Administration du CDG76 a désigné le 30 septembre 2022, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour assurer ces deux risques pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion effective de la Commune aux conventions de participation pour les risques « Prévoyance » et « Complémentaire Santé ».

Après discussions, le Conseil Municipal demande plus de précisions concernant cette adhésion. Il souhaiterait une présentation de la part de la MNT ; Les Commissions « Ressources Humaines » et « Finances » se réuniront ensuite pour étudier ce dossier.

Raccordement à la fibre et abonnement internet avec la fibre à la Mairie

**Délibération
N° 2022 - 055**

M. BELLONCLE rappelle que la connexion internet à la Mairie est de très mauvaise qualité et qu'à ce titre il a demandé au prestataire CNDT, fournisseur de l'abonnement internet et téléphonique de la Mairie, de faire une offre pour le raccordement à la fibre à laquelle la Commune est éligible.

La société CNDT propose une offre détaillée comme suit :

- Abonnement à la fibre mutualisée voix et data sécurisé par un routeur 4G en cas de rupture de lien fibre pour un coût mensuel de 145€ HT sur un engagement de 36 mois.

- Frais d'installation et fourniture de la box fibre + box 4G à l'étage avec un relais entre les deux pour un montant de 195€ HT.
- Frais de raccordement à la fibre et d'acheminement pour un montant de 200€ HT

Le coût actuel de l'abonnement est de 151€ HT. La box fibre serait installée par l'opérateur Bouygues qui doit se raccorder sur les réseaux existants.

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

- **Accepte** le devis du prestataire CNDT comprenant un abonnement mensuel à la fibre sécurisé par un routeur 4G en cas de défaillance du lien fibre pour un montant de 145€ HT, des frais d'installation et de fourniture d'un modem routeur et d'un routeur 4G de secours pour un montant de 195€ HT et des frais de construction et d'acheminement du lien fibre pour un montant de 200€ HT.
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis.

Motion demandant l'indexation de la DGF sur l'inflation	Délibération N° 2022 - 056
--	---------------------------------------

Notre pays traverse une période d'inflation record : gaz, électricité, produits alimentaires, matières premières... Tout augmente dans des proportions que les budgets des communes comme ceux des ménages ne peuvent plus suivre.

En parallèle, les moyens accordés aux communes pour assurer leurs missions sont en baisse constante. En 5 ans, les concours financiers de l'Etat ont diminué de 50 milliards d'euros. Dans le projet budget 2023, l'Etat demande encore une fois aux collectivités un nouvel effort de réduction de leurs finances.

De plus, au fur et à mesure de ses modifications, la Dotation Globale de fonctionnement, essentielle à aux budgets communaux, est devenue inéquitable.

Or, l'article 72-2 de la Constitution dispose qu'une dotation comme la DGF, n'est pas une subvention, mais une contrepartie que l'Etat doit aux collectivités territoriales à chaque fois qu'il supprime une imposition dont elles recevaient le produit ou qu'il leur transfère une charge pour l'exercice d'un service public.

En ce sens, la DGF doit être revalorisée chaque année par rapport à l'évolution des prix, et ce dès 2023, où l'inflation est très importante.

A ce titre, le Conseil Municipal de Gommerville demande solennellement au Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation.

La Commune de GOMMERVILLE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique.

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

Demande qu'à compter de 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement évolue au minimum chaque année en fonction d'un indice égal au taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages, hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, arrondi au demi entier supérieur.

M. BELLONCLE fait part au Conseil Municipal qu'à défaut de disposer des éléments nécessaires, les points prévus à l'ordre du jour portant sur l'accord de déplacement, ne peuvent être soumis au Conseil.

Plusieurs points n'ont pas été réglés comme la différenciation du cheminement piéton au niveau des accès mais surtout la réfection des travaux réalisés et non-conformes aux normes d'accessibilité en vigueur (dévers maximal à 2%). La commune est en attente d'un plan présentant ses reprises et indiquant les pentes finales. M. BELLONCLE présente au Conseil l'actualité sur le lotissement :

- **Volet paysager et verger** : Des échanges constructifs ont permis d'avancer et de définir un programme de plantation du verger qualitatif. Les plantations sont prévues pour début janvier.
- **Déplacement de l'arrêt des cars** : l'entrée du lotissement telle qu'elle a été réalisée ainsi que le défaut de signalisation routière ne permettent pas la sécurité des enfants qui attendent le bus à l'arrêt de bus. L'entrée a donc été fermée volontairement par des barrières.
- **Surverse des bassins** : Lors des dernières intempéries, les bassins n'ont pas fonctionné correctement. En effet, le bassin en entrée d'opération a surversé et celui dans l'angle Nord de l'opération a été proche de l'être pour une pluie d'occurrence décennale alors que ceux-ci sont théoriquement dimensionnés pour une pluie d'occurrence centennale. La communauté urbaine compétente en matière de gestion des eaux pluviales fera des propositions de réfection des ouvrages.
- **Effondrements sur une parcelle** : des effondrements sont apparus sur l'une des parcelles de l'opération. Les investigations menées en urgence par le bureau d'études missionné par l'aménageur ont révélé la présence de souches d'arbres enterrées. Il s'agirait des souches des arbres qui constituaient les alignements d'arbres classés qui ont été abattus en avril 2020 et mars 2022 dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du lotissement. La Commune a demandé à l'aménageur la plus grande transparence vis-à-vis des futurs acquéreurs par rapport à ces enfouissements.

Le Conseil Municipal exprime son incompréhension devant les difficultés à résoudre des sujets en suspens depuis de longs mois et demande que l'ensemble de ces sujets puisse être solutionné pour le prochain conseil municipal prévu en février 2023.

Sécurisation de l'entrée et de la traversée du village

Délibération
N° 2022 - 057

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu le 27 septembre dernier entre les élus de la Commune, les services du Département et ceux de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour étudier la mise en place d'un mode doux sur la Commune afin de sécuriser certaines zones du village.

La Commune souhaite en collaboration avec les services du Département procéder à une étude d'aménagement de la R.D 80 en agglomération avec les orientations suivantes :

- Passage de l'agglomération en zone 30
- Mise en place de plateaux, écluses ou chicanes au niveau des commerçants et aménagement de trottoir pour sécuriser les piétons
- Aménagement d'un parking
- Sécurisation de la sortie de l'église
- Sécurisation des carrefours d'entrée et sortie de village

Un comptage des véhicules ainsi qu'un relevé des vitesses a été demandé au Département.

La Commune souhaite également solliciter les services de la Communauté Urbaine pour :

- Procéder à une étude d'intégration de la piste cyclable Gommerville/St Romain via la Rue des Rames en définissant un sens de circulation et en sécurisant le carrefour RD31/Rue des Rames afin que les cyclistes rejoignent le centre-bourg.
- Etudier le passage en voie partagée sur les deux rues situées de chaque côté de l'église afin de les intégrer dans le projet d'aménagement de la RD80 ;
- Intégrer une voie douce rue de la Gare afin d'effectuer une liaison entre le centre du village et la gare d'Etainhus
- Mettre en place un passage pour piétons avec l'aménagement d'un pied au sec sur le carrefour RD80/RD31 pour les élèves qui se rendent à l'arrêt de bus du village.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer les études relatives à ces aménagements avec l'aide des services du Département et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ou avec un bureau d'études extérieur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise M. le Maire** à solliciter les services du Département et les services de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et/ou d'un cabinet extérieur pour effectuer les études relatives à l'aménagement de voiries sur le centre-bourg de la Commune selon les orientations décrites ci-dessus dans l'optique d'instaurer un mode de circulation doux.
- **Autorise M. le Maire** à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **Autorise M. le Maire** à déposer les dossiers de demande de subvention liés à ces études auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès du Département.

Voie verte St Romain/Gommerville/La Remuée

Le Plan Vélo de la Communauté Urbaine (2022-2030) a été voté par les élus lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2022 et prévoit la création d'aménagements cyclables (de 180 km en 2022 à 450 km en 2030) afin de sécuriser les déplacements à vélo sur les 54 communes mais également la création de différents services utiles aux usagers (stationnements sécurisés, renforcement de l'offre LIAVELOS, jalonnement cyclable, soutien au développement de la filière cyclo-touristique).

L'ensemble de ces actions doit permettre de développer un véritable système vélo sur le territoire qui permettra d'encourager la pratique et d'atteindre une part modale de 12% en 2030, objectif de ce Plan Vélo.

Sur le plan des aménagements cyclables à créer, les premiers projets se sont fixés autour de Saint-Romain-de-Colbosc et Etretat et notamment :

- La Remuée/St Romain-de-Colbosc
- Gommerville/St Romain-de-Colbosc
- La Poterie-Cap d'Antifer/Le Tilleul/Etretat par la RD940

La voie verte Gommerville/St Romain de Colbosc empruntera un chemin rural utilisé par les agriculteurs pour accéder à leurs parcelles. Les propositions d'aménagement de ce chemin en voie verte sont les suivantes :

- Choix d'un revêtement clair de type enrobé pour d'une part garantir la durabilité et d'autre part améliorer l'intégration paysagère ;
- Sujétion pour la section interurbaine non éclairée d'un dispositif lumino-fluorescent

- Dispositif de réduction de gabarit en amont et aval de la voie verte pour limiter l'accès aux seuls cyclistes et piétons. Pour les activités agricoles, une clef sera fournie aux agriculteurs pour pivoter les barrières.

M. Lethuillier exprime ses inquiétudes par rapport à cette voie en tant qu'agriculteur notamment en ce qui concerne le revêtement qui semble inadapté aux engins agricoles et la mise en place de barrières qui constitueront une gêne pour le passage des engins.

M. le Maire va proposer à la Communauté Urbaine d'organiser une rencontre avec les agriculteurs pour leur présenter le projet et recueillir leurs remarques qui pourraient être constructives pour la suite du projet.

Collecte des bio-déchets

M. le Maire informe qu'une étude est actuellement en cours pour offrir une solution de collecte à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 pour les collectivités et en 2025/2026 pour les particuliers. La Communauté Urbaine bénéficie à ce titre d'un accompagnement de l'ADEME et de la Région Normandie.

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont déjà entreprises comme la distribution gratuite de composteurs ou la collecte en porte à porte sur les communes les plus denses du territoire. Ces actions devront être complétées pour répondre aux attentes du législateur et couvrir l'ensemble des ménages de notre territoire.

Mise en place d'un contrôle d'accès dans les centres de recyclage de la CU

Un contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation sera mis en place à l'entrée des centres de recyclage de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole à partir du 1^{er} janvier 2023. Avec près de 800 000 visites par an et des tonnages en constante augmentation (+ 14% entre 2019 et 2021), la Communauté Urbaine souhaite obtenir des données afin d'adapter le fonctionnement de ses centres de recyclage aux besoins des usagers et d'améliorer leur gestion.

Les usagers devront s'inscrire sur le site de la Communauté Urbaine ou dans les maisons France Services.

Fresque du climat

M. BELLONCLE informe le Conseil Municipal qu'une « fresque du climat », organisée par des animateurs indépendants, a eu lieu le samedi 3 décembre à la salle des associations. Cette fresque est en fait un jeu participatif qui permet de mieux appréhender le réchauffement climatique sous la forme d'un débat.

M. DUHAMEL indique qu'il serait intéressant de proposer cette fresque aux membres du Conseil Municipal pour avoir une culture commune sur un sujet précis. M. BELLONCLE suggère de croiser les publics avec par exemple le personnel communal ou les associations.

Plan de gestion différenciée du parc de la Mairie

La Commission Aménagement du Territoire expose au Conseil Municipal son projet de gestion différenciée des espaces verts du parc de la Mairie basé sur les principes suivants :

- Augmentation de la hauteur de tonte à 8 cm
- Réduction des fréquences de tontes de 8/9 à 6 par an
- Tonte des espaces tables de pique-nique, salle polyvalente et mairie, bancs et boîte à livres et des abords de voirie et chemin entre les espaces
- Tonte dans l'ancien espace des peupliers
- Le reste des espaces sera laissé libre avec des coupes en avril et en juin.
- Prévoir contractuellement des coupes complémentaires nécessaires à l'organisation d'évènements dans le parc de la Mairie.

Le prestataire actuel ainsi que deux autres seront sollicités pour l'établissement de devis avec ces contraintes spécifiques.

Cette expérimentation pour une saison sera évaluée et adaptée si nécessaire.

Une démarche en faveur du compostage des déchets verts va également être engagée afin de limiter les dépôts en déchetterie.

Modification des horaires de l'éclairage public	Délibération N° 2022 - 058
--	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de maîtriser ses consommations d'énergies et propose de procéder à une modification des horaires de l'éclairage public sur la Commune. Il rappelle que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire, et à ce titre il peut prendre des mesures de suppression ou de limitation de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'interrompre à compter du 1^{er} janvier 2023 l'éclairage public de **21 heures** à 6 heures du matin au lieu de 23h à 6h.

Projets de restauration et de sécurisation de l'église et de rénovation immobilière et énergétique du groupe scolaire	Délibération N° 2022 - 059
--	---------------------------------------

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les projets de restauration et de sécurisation de l'église et de restructuration du groupe scolaire nécessitent le lancement d'une consultation d'accord-cadre pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre de chaque projet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer les consultations de ces deux marchés de maîtrise d'œuvre en lien avec le bureau d'études Seine-Maritime Attractivité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à effectuer les consultations pour les marchés de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du groupe scolaire et de restauration de l'église.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers ;
- **Autorise** M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention liés à ces études auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès du Département.

Incident sur l'ouvrage de rétention d'eau sis au hameau de Rébomard

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouvrage hydraulique de rétention d'eau situé au hameau de Rébomard a été vandalisé : le cadenas qui permet d'accéder à la vanne qui gère le niveau d'eau et son débit de fuite a été forcé et la vanne a été fermée alors qu'elle doit restée ouverte à moitié en permanence. Cette manœuvre a engendré une retenue d'eau dans la zone tampon qui a été fragilisée et est aujourd'hui fissurée. Selon le rapport du bureau d'études « Hydrogéotechnique », l'ouvrage pourrait dysfonctionner lors d'un prochain orage. Des travaux de consolidation de l'ouvrage et de suppression de la vanne sont envisagés par la Communauté Urbaine.

INFORMATIONS DIVERSES

M. DELAMOTTE communique au Conseil Municipal le calendrier des manifestations futures qui s'établit comme suit :

- **13/12** : pot du personnel à 18h30
- **15/12** : Repas de Noël offert aux enfants de l'école + remise d'un paquet gourmand et d'une place de cinéma
- **16/12** : spectacle intergénérationnel à 17h à la salle polyvalente (contes de Broca) avec un petit marché de Noël où les créations des enfants seront vendues. Des gâteaux et boissons chaudes seront proposées par les parents d'élèves
- **21/12** : Vœux du Maire à 17h30
- **23/04** : Repas des aînés
- **23/06** : Fête de la musique avec un concert des Reds Lezards dans le parc de la Mairie

Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire la Commune à nouveau dans le dispositif « **Les rendez-vous d'été** » saison estivale itinérante (précédemment appelée La Métropole en Scène), organisée par le service animations culturelles et événements de la Communauté Urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

ÉTAT DES PRÉSENCES

De la séance du 8 Décembre 2022

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
ABDELLAOUI Ilham	X	
ADREIT Yann	X	
BELLONCLE Romain	X	
BIANEIS Mickaël		
BOSELUT Bernard	X	
BOUDIER Patrick	X	
CHAPELLE Eric		
DELAMOTTE Eric	X	
DUHAMEL Sylvain	X	
HAUZAY Alain	X	
HEURTEL Virginie	X	
LEBAS Patricia	X	
LENOBLE Arnaud		
LEROUX Hervé		
LETHUILLIER Sylvain	X	